

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2021

☞ **Sont présents :**

BELLINO Monique (MB),
CHASSANDE-PATRON Alexandra(ACP),
DARJO Michel (MD),
DOERLER Olivier (OD),
JACOB Hervé (HJ),
KOCH Gérard (GK),
LANEYRIE Jean-Marc (JML),
LEMKE-TALLOTA Maddy (MLT),
LENDAIS Christophe (CL),
VINCENT Cédric (CV).

Absente excusée :

CASSARD Brigitte, a donné pouvoir à HJ.

☞ Egalement présent : ROMAND Olivier (OR), secrétaire de mairie.

Lexique des abréviations :

PV : Procès-Verbal,
CM : Conseil Municipal,
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales,
AEP : réseau d’Alimentation en Eau Potable
SIAJ : Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la Jonche,
AOM : Autorités Organisatrices de la Mobilité,
RTM : Service de l’Etat pour la Restructuration des Terrains en Montagne,
CAO : Commission d’Appel d’Offres,
FPT : Fonction Publique Territoriale,
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux.
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées

La séance est ouverte à 18h42, quorum atteint.

Le Maire donne de bonnes nouvelles de Mathieu Bondaz (MBz) dont l’opération du genou s’est bien passée ; il devrait être à nouveau parmi nous d’ici un mois. Ensuite le Maire demande l’autorisation, qui lui est accordée, d’ajouter deux nouveaux points à l’ordre du jour :

- Renouvellement du contrat d’OR au poste de secrétaire de mairie.
- Acquisition d’un abri de jardin pour équiper le terrain de boules.

Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose la nomination de MD ; GK se porte candidat et demande un vote à bulletins secrets en ajoutant que ce n’est pas au Maire de proposer un candidat.

JML répond qu'il est d'usage constant que c'est le Maire, Président de séance, qui propose au CM souverain la désignation du secrétaire de séance.

MD se porte candidat.

OR s'active pour réunir les instruments du vote secret.

Après dépouillement :

- Pour GK : 4 voix

- Pour MD : 7 voix

MD est élu secrétaire de séance.

1- Approbation du projet de Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2021.

Après diverses remarques dont certaines donnent lieu à modifications, et une heure de discussion, l'approbation du PV de la séance du 29 mars 2021 est mise aux voix :

Ne participent pas au vote : CV, OD (absents à la réunion du 29 mars)

Contre : 1 voix (GK,)

Abstention : 1 voix (MB),

Pour : 7 voix (ACP, BC, MD, CL, HJ, JML, MLT).

Le PV est approuvé à la majorité.

A l'issue de ces échanges, le Maire déclare que :

-il est insupportable de consacrer autant de temps à chaque séance à l'approbation du PV de la séance précédente (entre 35 et 60 minutes). Cette séquence, parfois empreinte d'agressivité, est pénible à vivre et de nature à démotiver, voire dégoûter, certains conseillers. Il considère que le CM est en danger.

-l'approbation du PV de la séance précédente est un usage, certes souhaitable et recommandé, mais en aucun cas obligatoire au regard de la Loi dans une commune de la taille de Ponsonnas. Cette pratique n'a d'ailleurs été instaurée dans notre commune que de manière récente, seulement à partir de février 2019.

-il estime qu'entre deux maux il faut choisir le moindre et envisage de ne plus inscrire ce point à l'ordre du jour des réunions, sauf si une majorité de conseillers lui demandent de perpétuer cette pratique.

En conséquence, le Maire soumet au vote du CM sa proposition de ne plus inscrire à l'ordre du jour des réunions l'approbation du PV de la séance précédente :

Contre le retrait : 2 voix, (MB, GK),

Abstention : 3 voix, (CL, ACP, CV),

Pour le retrait : 6 voix, (BC, MD, HJ, JML, MLT, OD).

La non-inscription de l'approbation du PV de la séance précédente de l'ordre du jour des réunions du CM est approuvée à la majorité absolue.

Le Maire précise que le PV donnera cependant lieu à un projet adressé aux Conseillers par voie numérique pour recueillir leurs éventuelles remarques avant mise au point de sa rédaction définitive par le secrétaire de séance.

Le PV est un document intégré à un registre officiel consultable en mairie par qui le souhaite.

2- Signature des délibérations prises au cours de la séance du 29 mars 2021.

| Délibérations (intitulé) | nomenclature | numéro |
|--|--------------|---------|
| Vote du Budget Primitif Principal 2021 de la Commune | 7.1.1 | 2021/17 |
| Vote du Budget Primitif de l'Eau 2021 | 7.1.1 | 2021/18 |
| Conseil en Energie Partagé_Expert entre la commune et le Territoire d'Énergie Isère - TE38 | 1.3.1.1 | 2021/19 |
| Subvention Communale pour l'association « Rose Altitude ». | 7.5.1 | 2021/20 |
| Formation des élus | 8.6 | 2021/21 |
| | | |

3- Etat récapitulatif des actes accomplis par le Maire sous délégation d'attribution.

Le tableau récapitulatif est projeté et commenté par le Maire qui relate que la salle des fêtes a été louée à la société Empreinte Digitale pendant trois jours comme base arrière et loges à l'équipe de tournage du dernier épisode de la saison 3 de la série de science-fiction Missions dont l'action se déroule dans le cadre du Pont de Ponsonnas choisi pour son ambiance se prêtant très bien à l'esprit du scénario.

Cette opération procure une recette de 1 000 € euros à la commune.

Les autres alinéas du tableau relèvent des opérations classiques de gestion courante de la commune.

Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Extrait non exhaustif du 30/03/2021 au 26/04/2021

| Type | Désignation | Etat | Dépenses Montant HT | Recettes Montant HT |
|-----------------------|--|------------------|------------------------|------------------------|
| Investissement | | | 34 690 € | - € |
| | AT-EAU - Plans réseaux | Etude en cours | 1 980 € | |
| | Débroussailleuse + EPI | A payer | 1 060 € | |
| | Paysage Matheysin Réfection Réservoir | Travaux en cours | 1 500 € | |
| | Travaux EIFFAGE Pre Nouveau - Pierre Grosse - Peypelat | ODS Signés | 30 150 € | |
| Fonctionnement | | | 2 677 € | 1 000 € |
| | EDF Batiments | Payé | 296 € | |
| | EDF Eclairage Public | Payé | 398 € | |
| | Papeterie / Affranchissements | Payé | 69 € | |

| | | | | |
|--|--|-------------|---------|---------|
| | Location photocopieur | Payé | 1 422 € | |
| | Réparation plaque égout lot Escale - Grand | Payé | 250 € | |
| | Berger Levrault - Maintenance | Payé | 90 € | |
| | Orange | Payé | 152 € | |
| | Empreinte Digitale - Mission S3 | A encaisser | | 1 000 € |
| | | | | |

4- Montant des indemnités et remboursement de frais alloués aux élus en 2020 (article L2112-24-1-1 CGCT).

Le tableau est projeté ; les précisions suivantes sont données par le Maire. L'année 2020 se partage en deux périodes correspondant aux deux mandatures qui se sont succédé, ce qui explique l'évolution des montants trimestriels, un changement de barème ayant été décidé par le gouvernement pour la nouvelle mandature.

Le Maire souligne que de façon habituelle, la Préfecture adresse aux communes des directives d'application pour la mise en œuvre de mesures nouvelles, ce qui n'a pas été le cas pour celle-ci.

Le tableau est joint en annexe (Annexe 1).

5- Vote du Budget Primitif Principal modifié de la commune.

Le Maire donne la parole à OR qui explique que le Trésorier Principal n'a pas validé le Budget Primitif Principal de la Commune voté lors de la séance du 29 mars 2021 et ce malgré les consultations et présentations préliminaires qui en avaient été faites auprès de ses services avant le vote. Deux opérations rares et exceptionnelles sont à l'origine de ce rejet, elles ont été comptabilisées en Section d'Investissement au lieu de la Section de Fonctionnement.

La rectification de ces comptes donne donc des soldes d'équilibre différents pour les deux sections sans modifier la physionomie générale du budget ; le transfert de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement en est donc majoré.

D'autre part, pendant ce temps, la Préfecture nous a adressé le document officiel qui précise chaque année les montants exacts des recettes liées à l'imposition locale (TF, TFNB), ainsi que les différentes allocations et charges émanant de l'Etat (Etat 1259).

Ces sommes exactes ont donc été, elles aussi, intégrées au nouveau BP 2021 ce qui aboutit à un budget prévisionnel plus proche de la réalité.

Le Maire souligne qu'OR, à qui il rend hommage pour l'énorme travail qu'il a consenti depuis sa récente prise de fonctions, s'est vu confronté pour l'élaboration de son premier Budget Primitif, à deux opérations tout à fait exceptionnelles dont l'une était sans aucune référence semblable dans les

documents des années antérieures : intégration en comptabilité d'un legs (Donation Marchiol).

Le CM remercie OR pour ce travail mené à bien et à terme.

A noter que les deux correspondants responsables de la Commune de Ponsonnas à la Trésorerie Principale - après le départ de Mme Mordégan à la retraite et la réorganisation des deux territoires de la Matheysine et de l'Oisans en un seul centre situé à La Mure- sont maintenant M. Pollon, agent de l'Etat, conseiller auprès des décideurs locaux et M. Bernard, Inspecteur divisionnaire chef de la Trésorerie Principale.

Après ces explications le nouveau BP 2021 est mis au vote :

Contre : zéro voix,

Abstention : 2 voix, (MB, GK en cohérence avec le vote de la précédente séance),

Pour : 9 voix, (Les autres conseillers).

Le Budget Principal Primitif est adopté à la majorité.

JML demande si, en dehors du Maire et des Adjointes qui y sont astreints, d'autres conseillers sont intéressés par la formation budgétaire organisée avec l'Association des Maires de l'Isère le 25 mai de 18 h à 21 h en salle Auguste Moizan. CL et OD se portent candidats. MB marque son intérêt mais déclare qu'elle ne pourra pas suivre cette formation en raison d'un rendez-vous chirurgical.

6- Transfert de la compétence Organisation de la Mobilité à la CCM.

Le Maire expose que les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) ont vu leur compétences redistribuées entre la Région et les Intercommunalités. La possibilité d'assumer tout ou partie de ces compétences est laissée aux Communautés de Communes.

La CCM, en Conseil Communautaire, a opté pour intégrer la compétence Mobilité Locale dans le cadre de ses Compétences optionnelles. Les transports collectifs réguliers, les transports scolaires sont délégués à la Région Aura.

La compétence Mobilité Locale comprend des axes différents : Covoiturage, mobilité active (vélo) etc...

Cette compétence acquise permettra à la CCM de poursuivre l'élaboration du vaste projet de création d'une Via Matheysine cycliste Nord-Sud entre Laffrey et La Mure.

Cette voie vise essentiellement à permettre une mobilité cycle pour les Matheysins et Matheysines se déplaçant en vélo pour leurs activités économiques et sociales quotidiennes.

Le projet n'est pas dans son essence orienté « cyclotourisme » mais sera, bien sûr, accessible à tous.

Suite à une question de CL, le Maire précise que ce projet n'est en aucun cas néfaste au réseau PDIPR développé sur tout le territoire du Département et très présent en Matheysine.

Le texte complet de la délibération de la CCM est annexé au PV (Annexe 2). L'ensemble des Communes de la CCM doivent donc se prononcer sur cette nouvelle compétence.

Après cet exposé le Maire propose d'entériner cette délibération et la met au vote du CM :

Contre : zéro voix,

Abstention : 1 voix, (CL),

Pour : 10 voix, les autres conseillers.

La délibération est adoptée à la majorité.

7- Actualisation du dossier de demande de subvention au Département pour la réfection de la Rue du Pré nouveau.

Le parc de stationnement à côté du four Communal recevra un revêtement en enrobé pour harmoniser les surfaces de roulement dans ce secteur.

Cette opération sera effectuée par Eiffage en même temps que la réfection de la rue du Pré Nouveau dont le devis a été réactualisé, les techniques et les matériels mis en œuvre étant les mêmes, ce qui permettra un chantier unique. Le dossier a donc été représenté, le 25 avril 2021 au titre de l'année en cours (au taux de 45%), à la Conférence Territoriale qui l'a validé.

Le Maire demande au CM de valider cette nouvelle demande de subvention, pour un montant total de travaux de 27 511,06 € HT, qui se substitue à la précédente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8- Désignation du nouveau correspondant Défense de la Commune en remplacement de Gérard Koch, démissionnaire.

Le Maire rappelle que par courrier adressé au Maire et au Premier adjoint Gérard Koch a démissionné de cette fonction, en conséquence un nouveau représentant doit être élu.

Le Maire rappelle les principales actions de cette fonction qui tisse un lien entre l'Armée et la Nation en s'appuyant entre autres sur les collectivités locales.

Aucun conseiller ne se déclarant volontaire pour assurer cette fonction le Maire propose d'en prendre la responsabilité en parallèle à celle qu'il assume déjà avec la Gendarmerie.

Nomination adoptée à l'unanimité.

9- Point d'avancement des travaux.

9.1 Voirie :

Les ordres de mission ont été envoyés à Eiffage pour les voies suivantes : le haut de Pierre Grosse (bicouches), la Rue du Pré Nouveau et le parc de

stationnement du Four (enrobé), le Chemin de Peypelat (récupération des eaux pluviales en enrobé).

9.2 AEP :

La campagne de remplacement des compteurs d'eau est lancée en collaboration étroite avec le SIAJ. Un diagnostic sera établi pour les 140 compteurs recensés sur le réseau AEP.

Chaque compteur sera équipé d'un dispositif permettant le relevé à distance des index de consommation.

Le budget global sera établi et le plan d'exécution déterminé sur un ou deux exercices en fonction des sommes engagées.

La collaboration avec le SIAJ permet de bénéficier d'un prix d'achat de gros pour les compteurs neufs.

Deux compteurs, impasse du Coiro, seront réinstallés à l'extérieur de deux habitations pour assurer la viabilité et l'indépendance de chacune des installations. Ce chantier est confié à l'entreprise SAS DGE (M. Grand, habitant de Ponsonnas).

9.3 Eaux pluviales

L'entretien du Chemin du Flat est l'objet d'une étude préalable (Cf. PV de la séance du CM du 1^{er} mars 2021 §9).

Deux entreprises ont été consultées : l'entreprise Battistel et l'entreprise BiaMatheysine qui ont fourni des devis chiffrant plusieurs solutions techniques.

M. Auber, ingénieur au RTM et qui connaît parfaitement les problèmes de la Commune concernant les glissements de terrain, est consulté pour nous conseiller sur la solution technique la plus appropriée afin de ne pas aggraver ces risques géologiques.

9.4 Sécurité.

- Pour cause de période de pluie, la société Signature a reporté d'une ou deux semaines l'exécution des travaux au virage « Aigre bise » sur la RD168.

- La main courante envisagée pour assurer la sécurité des piétons rue des Fontaine en cas de neige et verglas a donné lieu à une consultation auprès des artisans du Plateau Matheysin.

Les devis, actuellement en attente, seront soumis à la Commission d'Appel d'Offres dès leur réception.

9.5 Le plateau surélevé de la Montée de la Butte.

M. Bétend, de la Maison du Territoire au service « entretien des voies », nous annonce que le déplacement du plateau surélevé est possible sur un plan réglementaire.

Un devis est donc demandé à l'entreprise Eiffage pour chiffrer ce projet qui consiste à retirer le plateau surélevé présent au pied de la montée de la Butte (et qui, semble-t-il, peut poser certains problèmes d'accès à des véhicules de grande longueur) pour le repositionner plus loin avant l'entrée du virage « Aigre bise ». Les riverains seront consultés sur le nouvel emplacement envisagé.

9.6 Réfection de la peinture du porche d'entrée de la Mairie.

La CAO a préconisé d'attribuer ce chantier à l'entreprise Maddalon, mieux disant, pour un montant TTC de 1 330,42 €.

9.7 Isolation des combles.

L'entreprise SAS PRO-ISOLATION (située à Grenoble), réalisera l'isolation des combles de la Mairie pour 1 € en s'appuyant exclusivement sur le dispositif des CEE mis en place par l'Etat dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le matériau utilisé est de la laine de verre posée en bandeau de 28 cm d'épaisseur et garantissant un coefficient d'isolation supérieur à ce qui est imposé par les normes qui régulent la validité des aides accordées pour ces opérations.

L'exécution des travaux est prévue courant du mois de mai, au retour de MBz.

10- Renouvellement du contrat d'Olivier Romand.

Le contrat en CDD d'Olivier Romand en poste depuis un an comme Secrétaire de Mairie arrive à expiration.

Compte tenu de l'excellence de son travail et de sa rapide adaptation à un poste totalement nouveau pour lui, le Maire propose au CM de renouveler le contrat d'OR en CDD pour une période de trois ans.

Ceci lui permettra d'approfondir la possibilité d'une éventuelle intégration au sein de la Fonction Publique Territoriale par voie de stages, selon son choix, sachant que le transfert automatique d'un contrat CDD en CDI dans la FPT ne peut se faire qu'après six années effectives de service.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

11- Achat d'un abri-de-jardin comme local technique pour le terrain de boules.

Sous l'impulsion et grâce au travail de restauration mené à bien par CL et M. Guy Vincent, le terrain de boules situé sur une parcelle communale au Chemin Neuf a retrouvé un regain d'activité conviviale et sympathique.

Afin d'améliorer le cadre général de cette pratique il est demandé à la Municipalité de pouvoir implanter un petit abri de jardin pour faire office de local technique pour la remise de divers matériels.

Un modèle d'abri de jardin (699 €) photographié par le Maire, est projeté et soumis à l'approbation des Conseillers.

Il est souligné que pour l'instant l'activité « jeu de boules » n'est pas sous l'autorité d'une quelconque association.

De façon orale, il est convenu que l'implantation, l'entretien, la surveillance de ce local seront assurés par les pratiquants eux-mêmes.

La commune disposera d'une clé et pourra, à l'occasion, en bonne entente avec les boulistes utiliser le site pour diverses animations (tournoi de pétanque, vide-grenier etc.).

Ayant ouï ces explications le CM autorise, à l'unanimité, le Maire à concrétiser ce projet en lien avec les initiateurs.

12- Questions diverses.

12-1 Le Maire informe le CM qu'une réunion se tiendra en mairie le mercredi 28 avril 2021 ayant pour thème : coexistence et conciliation d'une activité protégeant la Nature et d'une activité sportive de plein air.

Seront présents des représentants de la LPO, de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), du Département, le Maire de Ponsonnas, ainsi que des ouvriers-équipiers de voies d'escalade.

La gorge du Drac et les falaises en aval immédiat du Pont de Ponsonnas sont le lieu où ces deux « activités » se rencontrent.

Une école d'escalade y est déjà fonctionnelle et de nombreuses voies ont été « ouvertes ».

Les deux parties collaborent depuis longtemps sur ce sujet ; l'objet de la réunion est d'approuver la composition et le lieu d'implantation d'un grand panneau annonçant les précautions à prendre pour la pratique de l'escalade dans les falaises sans perturber la nidification des espèces qui y sont présentes et continuellement observées par la LPO (avifaune rupestre).

Un arrêté du Maire entérinera les conclusions adoptées et reconnues par les deux parties à l'issue de la réunion.

Le panneau sera conçu par la LPO, validé par la FFME, fabriqué aux frais du Département. Le CM accepte que le panneau soit implanté par les soins de la commune comme l'ont demandé ses partenaires.

Il est également souligné qu'un panneau directionnel sera implanté sur le chemin des Epalus en bordure de la gorge pour prévenir les promeneurs et randonneurs de la bonne direction à prendre quand on veut rejoindre le village de Ponsonnas en partant du Pont sans s'égarer vers le site d'escalade.

12-2 Nuisances sonores, suicides au Pont, pratique des engins motorisés sur les chemins communaux.

Une nouvelle fois ces vastes questions qui reflètent les conflits récurrents entre la liberté de chacun du choix de ses loisirs, de sa vie, de ses pratiques et le souci des autres de préserver en permanence un silence naturel sont évoquées un peu pêle-mêle sans qu'une ligne d'action précise, consensuelle, objective ne se dégage. A propos des suicides au pont (déjà 3 en 2021), GK émet l'idée de sensibiliser les pouvoirs publics au problème sans que celle-ci soit retenue, certains conseillers faisant valoir que la compétence du CM est

de gérer au mieux les services aux citoyens mais non de « changer la société ».

13-3 Nomination d'un référent PDIPR à la CCM.

La CCM assure la charge de la compétence « tourisme ».

Un de ses moyens d'action est la création et l'entretien sur son territoire des sentiers dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

A ce titre elle sollicite l'aide des Communes pour recueillir les informations de terrains que chacun peut relever lors de son usage personnel de ce vaste réseau qui comprend plus de 800 km de voies sur l'ensemble du Département ; ce qui en fait un aménagement des plus remarquables mais nécessite travail et budget pour sa maintenance au quotidien.

Le binôme CL et OD se propose pour assumer cette fonction en ce qui concerne les sentiers existant sur la commune, en lien avec le responsable à la CCM.

Le CM approuve cette nomination à l'unanimité et remercie les volontaires.

13-4 Le dossier « Groff ».

GK signale que le dossier « Groff » ouvert dès 2014 lors de la précédente mandature, pris en charge par Pierre Bonnois alors 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme et relayé ensuite en 2017 par GK n'est toujours pas clos.

Le Permis de construire, pièce initiatrice de ce dossier, date du 11 avril 1995 soit depuis 26 ans.

Plusieurs actions conduites en collaboration avec Madame Joëlle Thomas, attachée au Bureau des affaires juridiques de la Direction Départementale des Territoires, ont permis une partielle régularisation de la situation par la pause d'une toiture sur la maison Groff.

M. et Mme Groff se sont vu intimer l'obligation d'achever les travaux pour la fin 2018 et de procéder au nettoyage du chantier (ce qui comprendrait le démontage de la grue).

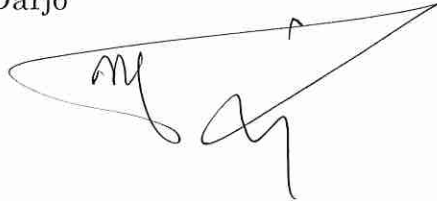
Aujourd'hui la déclaration d'achèvement des travaux devant permettre le constat de conformité n'est toujours pas déposée en mairie et, de visu, on peut constater que les dernières finitions de la toiture sont à l'arrêt depuis de nombreux mois, que la grue est toujours là et que le chantier n'est ni clos ni nettoyé. La démolition de la grange était également mentionnée dans le permis de construire initial mais non explicitement reprise dans les courriers échangés entre les époux Groff et la Direction Départementale des Territoires (Préfecture/Mme Thomas).

Ayant posé la question de la poursuite de l'action communale, GK, à la demande du Maire, accepte de reprendre le suivi de ce dossier complexe pour le faire aboutir.

La liste des questions diverses étant épuisée et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance

Michel Darjo

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MD', enclosed within a large, irregular, hand-drawn oval shape.